



MILITANTS PAS VOYOUS



STOP A LA CRIMINALISATION DE L'ACTION SYNDICALE

Pierre COQUAN (*Secrétaire général de l'UD CGT du Rhône*) et **Michel CATELIN** (*membre du bureau de l'UL de Villefranche*), sont convoqués par le Procureur de la Cour d'Appel de Lyon le 8 janvier 2014.

Le tribunal de Villefranche, le 20 novembre 2012, a prononcé la relaxe de Michel et Pierre, estimant que la distribution d'un tract sur la voie publique n'a pas à être soumise à autorisation.

Seuls les régimes où la démocratie est absente soumettent la distribution de tracts sur la voie publique à une déclaration préalable.

Le Procureur agissant au nom du Ministère public, il ne peut s'agir que d'un acte politique approuvé par le gouvernement.

Comme pour tous-tes les militant-es poursuivi-es dans le cadre d'actions collectives, nous exigeons l'arrêt des poursuites à l'encontre de Michel et Pierre.

Manifester le 8 janvier 2013 à Lyon, c'est aussi soutenir les nombreux-ses militant-es de la CGT qui subissent des discriminations syndicales dans les entreprises privées comme dans les établissements publics ou les administrations.



Le 8 JANVIER 2013 à 11h30

**Manifestation de la Place Bellecour
à la Cour d'appel de Lyon**